



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	25

Date de la convocation
21 février 2023

Séance du
28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

Etaient présents : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON,

Etaient représentés : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame VIERIN par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME – MONNERY, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD

Etaient absents ou excusés: Madame LHADI, Madame BENSERRAT, Madame HOUSIEAUX

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-02-28-01

Rapport d'Orientations Budgétaires

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir un débat d'orientations budgétaires afin d'examiner les grandes orientations qui serviront à l'élaboration du Budget Primitif 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires ci-joint

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Georges DIAB, Adjoint au maire, chargé du Budget, Finances, Ressources Humaines, Services Publics et santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL